

MAIRIE  
DE  
**JUZIERS**

B.P. 21

Code Postal : 78820

Téléphone 01 34 75 28 00

Télécopie 01 34 75 69 82



Le 12 juin 2006

Commission particulière du débat public  
Francilienne  
Parc Saint-Christophe  
10 avenue de l'Entreprise  
95865 CERGY PONTOISE Cedex

**BORDEREAU D'ENVOI**

Objet : prolongement de la Francilienne

Désignation

Nombre

Copie de la délibération du conseil municipal du  
4 mai 2006

1



Le S.G  
A. THEPAUT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 MAI 2006**

COURRIER PARVENU LE  
15 MAI 2006  
MAIRIE DE JUZIERS (78820)

N° 19/2006

L'an deux mille six, le quatre mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de JUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Michel REMIOT, Maire.

Objet :  
Projet de tracé de la Francilienne.

Présents : MM. REMIOT, FERRAND, KEMBELLEC, TRAINEAU, DUPUIS, LEDORE, METAYER, BRUAS, HACK, MMES LARREY, BINET, RAY, ALEXANDRE, BARTHELEMY.

Absents : M. BERGER (procuration à M. DUPUIS), MME CUVELIER (procuration à M. BRUAS), M. FOUAUX, LOIZEAU, PERNATON, ANDRE DE L'ARC.

Secrétaire de Séance : M. DUPUIS.

En exercice : 20

(rapporteur M. le maire)

Présents : 14

Votants : 16

Date convocation :  
27/04/2006

Lors de la réunion du 18 avril à GARGENVILLE, le public présent a fortement contesté le projet de tracé Nord-Ouest. M. le maire informe le conseil municipal qu'il doit prendre position quant à ce projet de nouvelle voie. Il ajoute que la contestation portait sur ce tracé qui passe trop près des habitations (chemin des Ecouloirs), même s'il est prévu un mur anti-bruit, ainsi que sur le détour important qu'il implique et le coût des travaux.

L'assemblée est invitée à donner son avis.

Date affichage :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (M. KEMBELLEC) donne un avis défavorable au projet de tracé Nord-Ouest de la Francilienne.

Pour extrait conforme,

RENDU EXECUTOIRE LE : 15/05/06

Pour le Maire empêché  
L'Adjoint Délégué  
M. FERRAND



Po. LE MAIRE, empêché  
L'Adjoint Délégué  
M. FERRAND



PARVENU LE  
15. MAI 2006  
SOUS-PREFECTURE  
DE MANTES-LA-JOLIE